



No de résolution
ou annotation

Municipalité de Saint-Édouard

Extrait du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la municipalité de Saint-Édouard, tenue le 5 mars 2018 à 20 h à la salle du Conseil, située au 405C, Montée Lussier, à Saint-Édouard, à laquelle étaient présents messieurs Gaétan Boulerice, Alain Dumouchel, Marc Gaudreau et Alain Poissant. Était absente madame la conseillère Annie Lussier et monsieur le maire, Ronald Lécuyer.

Formant quorum sous la présidence de monsieur Daniel Racette, maire suppléant. Le directeur général et secrétaire-trésorier par intérim, Carl Simard, était présent. La séance débute à 20 h.

1. Ouverture de la séance
2. Moment de recueillement
3. Lecture de l'ordre du jour
4. Adoption de l'ordre du jour
5. Période de questions du public
6. Dépôt de la correspondance du mois
7. Dépôt des listes et rapports de dépenses à la demande du Directeur général des élections du Québec
8. **LÉGISLATION**
 - 8.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 février 2018
 - 8.2 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 15 février 2018
9. **FINANCES ET ADMINISTRATION**
 - 9.1 Paiement de la liste de comptes fournisseurs du mois
 - 9.2 Nomination au poste d'inspecteur en aménagement du territoire
 - 9.3 Transfert au surplus accumulé affecté à l'entretien et la réfection du réseau d'égout pour l'exercice financier 2018
 - 9.4 Approbation de la reddition de comptes pour le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports
 - 9.5 Autorisation au Directeur général par intérim pour suivre un cours de formation à la Corporation des officiers municipaux agréés du Québec (COMAQ)
10. **GESTION DU MATÉRIEL ET DES IMMEUBLES**
 - 10.1 Responsable de la gestion du matériel et des immeubles - Le conseiller, monsieur Daniel Racette
11. **GESTION DU SERVICE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE**
 - 11.1 Comité de la gestion du service de la sécurité publique - Le conseiller, monsieur Gaétan Boulerice
12. **GESTION DU RÉSEAU ROUTIER**
 - 12.1 Responsable de la gestion du réseau routier - Le conseiller, monsieur Alain Dumouchel
13. **GESTION DES ORGANISMES À BUT NON LUCRATIF (OBNL), DE LA POLITIQUE DE LA FAMILLE ET DES AÎNÉS ET DES PARCS**
 - 13.1 Comité de la gestion des organismes à but non lucratif (OBNL), de la politique de la famille et des aînés et des parcs – La conseillère, madame Annie Lussier
14. **GESTION DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE**
 - 14.1 Responsable de la gestion de l'aménagement du territoire – Le conseiller, monsieur Marc Gaudreau
15. **GESTION DE LA BIBLIOTHÈQUE, DE LA CULTURE ET DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION**
 - 15.1 Comité de la bibliothèque, de la culture et des technologies de l'information - La conseillère, madame Annie Lussier
16. **GESTION DU COMITÉ DE L'ÉCOLE DE SAINT-ÉDOUARD**
 - 16.1 Comité de la gestion du comité de l'école de Saint-Édouard – Le conseiller Gaétan Boulerice
17. **PÉRIODE DE QUESTIONS**
18. **VARIA**
19. **CLÔTURE DE LA SÉANCE**



No de résolution
ou annotation

18-03-029 Adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance ordinaire du 5 mars 2018.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)	ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
# 1 – Annie Lussier	A	# 5 – Daniel Racette					
# 2 – Gaétan Boulerice	P	# 6 – Alain Poissant	O	ADOPTE A L'UNANIMITE			
# 3 – Alain Dumouchel	O	Maire :	A	ADOPTE A LA MAJORITE			
# 4 – Marc Gaudreau	O	Maire suppléant :		REJETE			

3 personnes présentes dans la salle

Période de questions/commentaires du public :

Monsieur Gérard Duval du 21, rue Daigneault mentionne que depuis 72 jours son voisin a installé un abri d'auto qu'il l'empêche de voir depuis sa fenêtre de cuisine et qu'il n'a jamais de réponse. La Municipalité a envoyé un avis cette année. Monsieur Racette mentionne que la Municipalité enverra quelqu'un pour vérifier la situation.

Monsieur Duval du 21, rue Daigneault dit que son voisin a installé une clôture de type « frost » de 8 pieds 2 pouces à l'arrière mais elle mesure en fait 8 pieds 7 pouces. Monsieur Racette dit que la Municipalité va s'en occuper.

Monsieur Yvan Boulerice du 564A, rang des Sloan questionne la Municipalité au sujet des camions 12 roues qui circulent sur cette artère. Une partie de route a été défoncée et le morceau a été enlevé. Il nous montre une photo prise par monsieur Bombardier. Monsieur Racette dit que la Municipalité vérifiera avec le contracteur, de qui nous avons obtenu une carte d'affaires.

Correspondances : La correspondance a été déposée par le secrétaire-trésorier par intérim et dépose la liste et rapports de dépenses à la demande du Directeur général des élections du Québec.

LÉGISLATION

18-03-030 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 février 2018

IL EST PROPOSÉ D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 février 2018, par suite des changements cléricaux.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)	ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
# 1 – Annie Lussier	A	# 5 – Daniel Racette					
# 2 – Gaétan Boulerice	P	# 6 – Alain Poissant	O	ADOPTE A L'UNANIMITE			
# 3 – Alain Dumouchel	O	Maire :	A	ADOPTE A LA MAJORITE			
# 4 – Marc Gaudreau	O	Maire suppléant :		REJETE			

18-03-031 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 15 février 2018

IL EST PROPOSÉ D'ADOPTER le procès-verbal de la séance extraordinaire du 15 février 2018, par suite des changements cléricaux.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)	ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
# 1 – Annie Lussier	A	# 5 – Daniel Racette					
# 2 – Gaétan Boulerice	O	# 6 – Alain Poissant	P	ADOPTE A L'UNANIMITE			
# 3 – Alain Dumouchel	O	Maire :	A	ADOPTE A LA MAJORITE			
# 4 – Marc Gaudreau	O	Maire suppléant :		REJETE			

FINANCES ET ADMINISTRATION

18-03-032 Paiement de la liste des comptes fournisseurs du mois

CONSIDÉRANT QUE la direction générale, en vertu du *règlement n° 150 sur la délégation des compétences et les règles de contrôle et de suivi budgétaire*, doit préparer et déposer périodiquement au Conseil, lors d'une séance ordinaire, un rapport des dépenses qu'il a autorisé ;

IL EST PROPOSÉ D'ACCEPTER l'inclusion des dépenses autorisées à la liste des comptes du mois et **D'APPROUVER** le paiement des factures correspondantes totalisant une somme de **110 983,36 \$**; **ET QUE** ce rapport soit classé sous le numéro **2018-03** et considéré comme faisant partie intégrante de la présente résolution.



No de résolution
ou annotation

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P) ABSENT (A)	VOTE POUR (O) VOTE CONTRE (N)
# 1 – Annie Lussier	A	# 5 – Daniel Racette			
# 2 – Gaétan Boulerice	O	# 6 – Alain Poissant	O	ADOPTE A L'UNANIMITE	√
# 3 – Alain Dumouchel	O	Maire :	A	ADOPTE A LA MAJORITE	
# 4 – Marc Gaudreau	P	Maire suppléant :		REJETE	

18-03-033 Nomination au poste d'inspecteur en aménagement du territoire

CONSIDÉRANT QUE le directeur général adjoint a procédé à l'affichage du poste d'inspecteur en aménagement du territoire ;

CONSIDÉRANT QUE la directeur général adjoint a fait l'analyse de tous les curriculum vitae reçus ;

CONSIDÉRANT QUE la directeur général adjoint a formé un comité de sélection d'embauche pour les entrevues qui se sont déroulées à l'aide d'un questionnaire, un test de français et d'un formulaire d'évaluation ;

CONSIDÉRANT QUE les résultats des entrevues ainsi que les recommandations du comité d'embauche ;

CONSIDÉRANT QUE l'inspecteur en aménagement du territoire a débuté le 26 février 2018 afin de combler le poste qui était vacant depuis le mois de novembre dernier ;

IL EST PROPOSÉ DE NOMMER au poste d'inspecteur en aménagement du territoire madame Josée Daigneault **QUE** la date d'entrée en fonction soit le 26 février 2018; **QU'UNE** période probatoire de six (6) mois, suivant l'embauche s'applique; **QU'À** tout moment, pendant la période de probation, elle peut être mis fin au lien d'emploi par le conseil municipal; **QU'UNE** évaluation est réalisée par la direction générale afin de déterminer s'il y aura recommandation d'une embauche permanente; **QUE** le Conseil municipal autorise le Directeur général par intérim à confirmer l'emploi à madame Josée Daigneault, à lui remettre le règlement du code d'éthique et de déontologie des employés municipaux et faire signer l'assermentation de la lecture de celui-ci et lui remettre le manuel de l'employé mentionnant les conditions de travail.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P) ABSENT (A)	VOTE POUR (O) VOTE CONTRE (N)
# 1 – Annie Lussier	A	# 5 – Daniel Racette			
# 2 – Gaétan Boulerice	O	# 6 – Alain Poissant	O	ADOPTE A L'UNANIMITE	√
# 3 – Alain Dumouchel	P	Maire :	A	ADOPTE A LA MAJORITE	
# 4 – Marc Gaudreau	O	Maire suppléant :		REJETE	

18-03-034 Transfert au surplus accumulé affecté à l'entretien et la réfection du réseau d'égout pour l'exercice financier 2018

CONSIDÉRANT QUE le budget pour l'exercice financier 2018 a été adopté le 4 décembre 2017, résolution numéro 17-12-168 ;

CONSIDÉRANT QUE les dépenses budgétées pour l'entretien et la réfection du réseau d'égout sont au montant de 112 390 \$ et elles sont enregistrées aux postes de grand-livre 02-415-00-000 à 02-415-00-681 et 02-415-01-000 à 02-415-99-999 ;

IL EST PROPOSÉ DE TRANSFÉRER tout montant non dépensé au 31 décembre 2018 aux postes budgétaires 02-415-00-000 à 02-415-00-681 et 02-415-01-000 et 02-415-99-999 au surplus accumulé affecté à l'entretien et la réfection du réseau d'égout.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P) ABSENT (A)	VOTE POUR (O) VOTE CONTRE (N)
# 1 – Annie Lussier	A	# 5 - Daniel Racette			
# 2 – Gaétan Boulerice	O	# 6 – Alain Poissant	P	ADOPTE A L'UNANIMITE	√
# 3 – Alain Dumouchel	O	Maire :	A	ADOPTE A LA MAJORITE	
# 4 – Marc Gaudreau	O	Maire suppléant :		REJETE	

18-03-035 Approbation de la reddition de comptes pour le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports

ATTENDU QUE le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports a versé une compensation de 41 593,00 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2017 ;



No de résolution
ou annotation

ATTENDU QUE, les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité ;

ATTENDU QUE, la présente résolution est accompagnée de l'Annexe A identifiant les interventions réalisées par la Municipalité sur les routes susmentionnées ;

ATTENDU QUE le rapport spécial de vérification externe n'est plus exigé ;

POUR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ QUE la municipalité de Saint-Édouard informe le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)
# 1 – Annie Lussier	A	# 5 - Daniel Racette		ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
# 2 – Gaétan Boulerice	P	# 6 - Alain Poissant	O	ADOPTE A L'UNANIMITE	
# 3 – Alain Dumouchel	O	Maire :	A	ADOPTE A LA MAJORITE	
# 4 – Marc Gaudreau	O	Maire suppléant :		REJETE	

18-03-036 Autorisation au Directeur général par intérim pour suivre un cours de formation à la Corporation des officiers municipaux agréés du Québec (COMAQ)

CONSIDÉRANT QUE le Directeur général par intérim doit suivre de la formation offerte par la COMAQ en 2018 ;

CONSIDÉRANT QUE la COMAQ offre le cours de formation « Projet de loi 122 : aspects juridiques, pratiques et stratégiques des nouveaux outils contractuels municipaux » ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité planifie la mise en œuvre de nombreux travaux dans le cadre de différents programmes qui impliquent de respecter le processus normal d'appel d'offres ;

CONSIDÉRANT QUE ce cours est essentiel à la compréhension des nombreuses modifications occasionnées par l'adoption de la Loi 122 en matière d'octroi de contrats et d'appel d'offres ;

IL EST PROPOSÉ D'AUTORISER le Directeur général par intérim à suivre ce cours de formations au coût de 455 \$ taxes et rabais non inclus, **QUE** les frais encourus lui soient remboursés **ET QUE** cette dépense soit payée à même le budget de fonctionnement.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)
# 1 – Annie Lussier	A	# 5 – Daniel Racette		ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
# 2 – Gaétan Boulerice	O	# 6 – Alain Poissant	O	ADOPTE A L'UNANIMITE	
# 3 – Alain Dumouchel	O	Maire :	A	ADOPTE A LA MAJORITE	
# 4 – Marc Gaudreau	P	Maire suppléant :		REJETE	

GESTION DU MATÉRIEL ET DES IMMEUBLES

Rapport du responsable de la gestion du matériel et des immeubles – Le conseiller Daniel Racette

- La mise à niveau du système de sécurité est presque terminée à l'hôtel de ville et nous entamerons les travaux à l'usine d'épuration bientôt
- L'état de la toiture de l'hôtel de ville continue de se dégrader. Plusieurs mises à niveau seront nécessaires au niveau de la plomberie, des toilettes et de l'électricité.
- L'investigation sur la consommation excédentaire d'électricité se poursuit au garage municipal.

GESTION DU SERVICE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

Rapport du responsable du comité de la gestion de la sécurité publique – Le conseiller Gaétan Boulerice

- Rien à signaler.

GESTION DU RÉSEAU ROUTIER

Rapport du responsable de la gestion du réseau routier – Le conseiller Alain Dumouchel

- Rien à signaler.

GESTION DES ORGANISMES À BUT NON LUCRATIF (OBNL), DE LA POLITIQUE DE LA FAMILLE ET DES AÎNÉS ET DES PARCS



No de résolution
ou annotation

Rapport du responsable du comité de la gestion des organismes à but non lucratif (OBNL), de la politique de la famille et des aînés et des parcs – La conseillère Annie Lussier

➤ Absente.

GESTION DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Rapport du responsable de la gestion de L'aménagement du territoire – Le conseiller Marc Gaudreau

➤ Le dossier d'exclusion avance et les auditions à la CPTAQ auront lieu en mai prochain.

GESTION DE LA BIBLIOTHÈQUE, DE LA CULTURE ET DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION

Rapport du responsable du comité de la bibliothèque, de la culture et des technologies de l'information – La conseillère Annie Lussier

➤ Absente.

GESTION DU COMITÉ DE L'ÉCOLE DE SAINT-ÉDOUARD

Rapport du responsable du comité de gestion du comité de l'école de Saint-Édouard – Le conseiller Gaétan Boulerice

➤ Réunion, construction neuve. Si tout va bien, la nouvelle partie sera prête pour la rentrée scolaire. Ancienne partie, problème d'espace. Possibilité d'envoyer deux classes de maternelle +/- 1^{er} novembre pour revenir. L'école tiendra son souper spaghetti annuel le vendredi 13 avril.

PÉRIODE DE QUESTIONS :

VARIA :

18-03-037 Levée de l'assemblée

II EST PROPOSÉ DE LEVER la présente séance à 20 h 41.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)
				ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
# 1 – Annie Lussier	A	# 5 – Daniel Racette			
# 2 – Gaétan Boulerice	P	# 6 – Alain Poissant	O	ADOPTE A L'UNANIMITE	✓
# 3 – Alain Dumouchel	O	Maire :	A	ADOPTE A LA MAJORITE	
# 4 – Marc Gaudreau	O	Maire suppléant :		REJETE	

Daniel Racette,
Maire suppléant

Carl Simard, B. Sc. Urb.
Directeur général par intérim



No de résolution
ou annotation

[A large, faint blue handwritten mark, possibly a signature or a large 'X', spans across the page.]

